



JOURNAL DE LA MUNICIPALITE

Juillet 2010

ANIMATIONS ESTIVALES

Exposition « l'arrivée du train à Villefranche » :

à la salle des fêtes **du 8 au 22 juillet** de 15h à 18h

Présentation de documents d'archives et exposition philatélique

Journée des peintres : vendredi 8 juillet (organisée par l'Association Les Amis de Villefranche)

Saint Jacques de Compostelle : mardi 13 juillet vers 14h30,

traversée de la commune par des pèlerins de toutes les associations d'Europe, en raison de l'année sainte. Cette association demande à ce que les Villefranchois qui le désirent, se joignent aux pèlerins afin de traverser le village

Fête médiévale dans la cité, Samedi 17 juillet (organisée par l'Association Les Amis de Villefranche)

Fête Patronale: Vendredi 23 juillet :Feux d'artifices et bal avec Nadine

Samedi 24 juillet : Animations avec de jeunes danseurs catalans (organisée par la Boule Villefranchoise)

Dimanche 25 juillet : Cobla Mil lenaria, llevan de taula, et sardane après-midi par la Cobla

Concert : Jeudi 29 juillet, groupe Taquilé à 16h30 à l'église

Concert Festival Pablo Casals : dimanche 8 aout à 17h30 à l'église : « Concert au pied du Canigou »

Concert et conférence organisée par l'Association Fuilla, art et découverte, mardi 10 aout :

à 17h30 : Concert à l'église, concerto pour trompette, duo et violons

à 20h30 : conférence à la salle des Fêtes du Docteur Bao le Tuan

« devenir responsable de son bien être et de sa santé par l'alimentation »

Concert : mercredi 18 aout Musique médiévale à l'église (Association Absidiole)

Fête médiévale dans la cité, Vendredi 27 aout (organisée par l'Association Les Amis de Villefranche)

Rentrée littéraire : Dimanche 12 aout (organisée par l'Association Les Amis de Villefranche)

Journées Européennes du Patrimoine : Samedi 18 et dimanche 19 septembre

PLAN DE GESTION UNESCO ET TRAVAUX

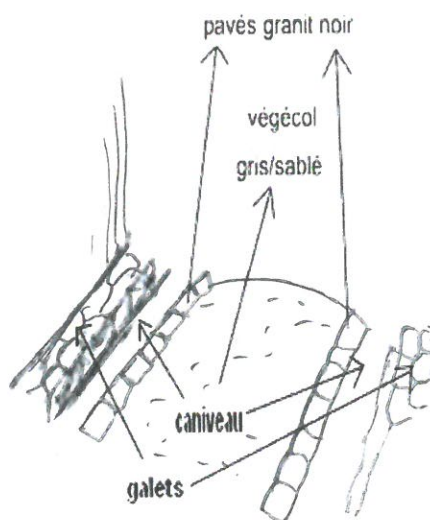
Bastion de la Montagne : Au mois de juin 2009 nous avons réceptionné les travaux de restauration du Bastion des Aspics de la Montagne, travaux qui avaient commencés en 2006. Le montant s'élève à 461 900 € TTC subventionnés à hauteur de 90% par la DRAC, le Conseil Général et la Région.

Nous avons déposé des demandes de subvention auprès de la Drac, du Conseil Général et de la Région à travers le Parc Naturel Régional pour financer en partie de l'étude du Projet Architectural de Travaux concernant le Bastion de la Boucherie. Cette étude permettra de chiffrer le montant des travaux à réaliser afin de terminer le Front Nord des Remparts. Nous sommes donc en attente des notifications.

Eclairage public : Nous avons réalisé deux tranches de travaux qui consistaient d'abord à éclairer les rues et places de la cité (mise en sécurité), l'éclairage du Front Est et Ouest et mise en lumière des Portes de France et d'Espagne, avec des subventions du Conseil Général, du Sydel et de ERDF. Nous sommes en attente de l'accord du nouvel Architecte des Bâtiments de France en ce qui concerne l'éclairage des parkings Porte de France et Porte d'Espagne (accord sur le modèle de candélabre et l'emplacement). Dès que la solution sera retenue nous lancerons l'appel à consultation et enfin la réalisation des travaux. Nous espérons pouvoir les achever avant la fin de l'année.

Rues Saint Pierre et Rue du Mess : Comme vous avez pu le constater les travaux de la rue Saint Pierre ont été arrêtés, en raison d'un différent avec M. l'architecte des

Bâtiments de France. Après plusieurs réunions nous avons pu obtenir du nouvel Architecte une esquisse de la rue Saint pierre, telle qu'il l'a souhaité (voir ci contre). La saison étant maintenant bien avancée, les travaux ne pourront être entrepris qu'au mois d'octobre. Ces modifications devront être budgétisées et entérinées par le conseil municipal. Nous nous excusons de tout le désagrément que cet arrêt, indépendant de notre volonté, occasionnera pendant la saison estivale mais nous pouvons nous consoler en nous disant qu'au final nous aurons une rue avec un style plus en adéquation avec notre patrimoine.



Cadran solaire : En ce début d'année les travaux de restauration du cadran solaire, ont pu se dérouler et sont maintenant terminés. Le montant des travaux s'élève à 9400€ TTC avec une participation du Conseil Général et de la Fondation du Patrimoine d'un montant de 1500€, un don de 1500€ des Vieilles Maisons Françaises ainsi qu'un montant de

1265€ de souscriptions. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à ce financement et ainsi permis à la Fondation du patrimoine de pouvoir subventionner. Il reste maintenant que le tracé et la correction sont lisibles, à chacun d'apprendre à lire l'heure, sur ce magnifique cadran solaire datant de 1892.

Entretien des Remparts : Afin de sécuriser la montée des escaliers Bastion du Roi et de la Reine des gardes corps ont été placés. Une demande de subvention a été déposée auprès de la Drac et du Conseil Général dans le programme dit « strict entretien » pour un montant de 6 833€ relatif à de menus travaux, sur le parapet, entrée du Parking porte de France (pierre sur le pilier), au bastion du dauphin, pilier de la deuxième arche.

Aménagement le long de la RN116 et étude de nouveaux parkings : A la demande de la mairie en date du 10 mai nous avons reçu M. CHAMARD, Chef de Pôle Etude à la Direction des Routes Sud Ouest. Sur place il a pu se rendre compte combien ce tronçon était dangereux pour les piétons. Suite à cette visite, un bureau d'études est chargé de présenter des propositions de réaménagement des trottoirs et du stationnement le long de la RN116, bien entendu dans le respect du plan de gestion. Nous sommes donc en attente du résultat de cette étude.

COMMISSION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Suite aux obligations introduites par l'article 45 de la loi 2005-102 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, promulguée le 11 février 2005 et par les décrets et circulaires d'application. Une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a été créée. Elle est composée d'élus mais aussi de personnes extérieures au Conseil Municipal, liste ci-dessous :

Huguette TEULIERE, Maire

Robert DUPRIEZ, Adjoint au Maire

Joël MENE, Adjoint au Maire et Pompier bénévole

Marie Thérèse BACO, Conseillère Municipale

Nathalie LLOBET, secrétaire de Mairie et Présidente de l'Association des Parents d'Elèves

Joseph FORGAS, personne extérieure au conseil intéressée par le sujet

Alain FAJARDO, DDEA

Cette commission a réalisé un plan de mise en accessibilité (prenant en compte l'ensemble des déficiences) de la voirie et des espaces publics indiquant les conditions et délai de réalisation des équipements et aménagements prévus avec l'appui des services de la DDEA dans le cadre de l'aide aux communes ainsi que de l'Architecte des Bâtiments de France. (Un exemple une annexe du secrétariat pourrait être prévu dans le local sous la mairie pour recevoir les personnes à

CONCOURS MAISONS FLEURIES

Ce concours mis en place par le Conseil Général et ouvert à tous les particuliers qui participent par la décoration florale de leur habitation, à l'effort collectif pour l'amélioration du cadre de vie. La visite du jury départemental s'effectuera entre le 28 juin et le 13 août 2010. Il est à noter le prix obtenu par M et Mme Cognet l'année dernière : 9ème pris ex aequo dans la catégorie « façades, balcons et pas de portes ». Nous comptons sur vous, pour offrir aux visiteurs de magnifiques fenêtres.

Sommet du Canigou le 20 juin 2010 (Trobada)

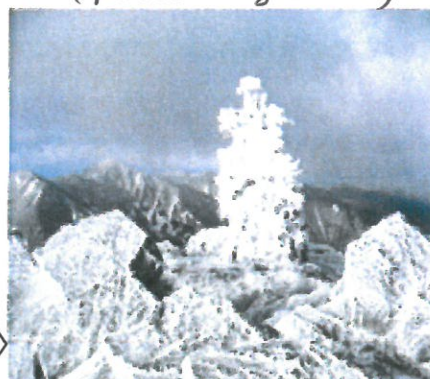
Croix et fagots givrés



TOTAL FESTUM

Total Festum est un appel à candidatures lancé par la Région Languedoc Roussillon pour la présentation des langues et traditions catalanes et occitanes autour des feux de la Saint Jean. Pour la 1ère fois en 2010, nous avons postulé et avons été retenus et subventionnés à hauteur de 1000 €, ce qui nous a permis d'étoffer, notre traditionnelle, fête de la Saint Jean. La Région a beaucoup communiqué sur Villefranche de Conflent, nous avons pu organiser des festivités supplémentaires. (Vernet les Bains a également été retenu, ce qui a permis en rassemblant nos deux villages de remplir un bus, pour aller à Carcassonne).

Le 19 juin, les géants bombers de la Llacune escortés bruyamment par les Trabucayres, animaient ce samedi un peu triste et frisquet puis effectuaient un pèlerinage dans le massif du Canigou à pied, jusqu'à l'Abbaye de Saint Martin du Canigou. Une fois redescendu, nos géants se rendirent en soirée à Vernet pour participer aux festivités Vernétoises (merci au 1er adjoint et à l'équipe de l'OMJAC pour leur collaboration). Le lendemain, la violence de la Tramontane a gêné les géants, mais n'a pas empêché le groupe « Les Veus de l'Estany » de se produire à l'abri du bastion du Dauphin. Le 23 juin comme d'habitude nous avons accueilli la flamme à 10h40 et distribué des imagiers bilingues aux enfants. Le soir, les traditionnels cercavila et feux, mais avec l'aide de la région, que nous remercions encore nous avons pu, nous équiper en torches, tee-shirt distribués aux enfants, drapeaux. Merci aux grallers des Géants de Villefranche pour leur amicale participation, merci aux Géants de la Llacuna. (Festivities gratuites).



« LES JEUDIS DE L'ETE » JOURNAL REGIONAL DE 19H EN DIRECT DE VILLEFRANCHE

Jeudi 8 juillet ,le journal régional de 19 h se fera entièrement en direct de Villefranche de conflent, de la place de l'église, on parlera du Train Jaune, des sources d'eau chaude, du canyoning, et de Villefranche de Conflent. Le

journal sera présenté par Florent HERTMANN, et sera visible sur le net pendant 8 jours (Sud.france3.fr). Vous êtes les bienvenus sur la place de l'église à 19h pour y assister en direct.

BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

Celle-ci offre la possibilité à chaque commune d'être aidée dans la création ou l'amélioration (quand elle existe), d'une bibliothèque avec l'aide du conseil général. C'est pour cette raison, que par l'intermédiaire du bulletin municipal, nous deman-

dons à toutes les personnes intéressées pour qu'une bibliothèque voit le jour sur la commune sont priées de la signaler en mairie

En espérant que vous serez nombreux.

BLOC NOTES

MAIRIE : horaires d'ouverture : les lundi, mardi et vendredi de 15h à 18h

Fermeture pour travaux du 1 au 11 juillet inclus

Fermeture pour congés du 9 au 22 août

Téléphone : 04.68.96.10.78 (ne pas tenir compte du premier numéro de l'annuaire qui ne correspond pas au secrétariat de mairie, mais à la ligne du défibrillateur (erreur de france télécom)

AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Horaires d'ouverture : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h45 et de 14h à 15h

Le mercredi de 9h30 à 12h15

Téléphone : 04.68.05.77.93

RAMASSAGE ORDURES MENAGERES : les lundi, mercredi et vendredi matin

DEPOT DES CARTONS : Les mardi et vendredi de 8h à 10h, dans la benne du camion, devant le garage communal place du Génie

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS : s'inscrire en Mairie en donnant le détail des encombrants à jeter

Le ramassage est organisé lorsque deux bennes de camion sont atteintes

DECHETTERIE DE PRADES : Prendre une carte en Mairie de Villefranche, se munir de la carte grise

Horaires d'ouverture : Les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi 9h-12h / 15h-18h

Le dimanche 9h-12h

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Comme nous le savons tous à présent, Villefranche fait partie des trente communes de la communauté de communes du confluent. Plusieurs compétences sont désormais prises en charge par cette communauté, notamment :

Ramassage des ordures ménagères : Nous rappelons que les petites poubelles ne sont pas faites pour recevoir les sacs d'ordures ménagères des habitants du village, mais pour les papiers gras, les menus déchets etc... Il est impératif que chaque propriétaire ou locataire se munisse d'une poubelle rigide à déposer devant sa porte les jours de ramassage les lundi, mercredi et vendredi matin. Le passage du camion poubelle est supprimé le samedi matin.

Centre aéré : Vous avez le choix d'inscrire votre enfant sur les centres de loisirs des villes ou villages de la communauté de communes du confluent. Les plus proches étant Ria (06.25.97.59.48), Prades (04.68.96.46.29), Sahorre (06.30.30.66.70) et Olette (06.30.30.66.70)

SAISON ESTIVALE

La saison estivale arrive à grand pas, nous demandons encore une fois que les arrêtés municipaux soient respectés, interdiction de stationner dans les rues Saint Jean et Saint Jacques de 10h à 19h.

Nous insistons pour que les détenteurs d'autocollants ou d'autorisations temporaires utilisent le parking sous les platanes, réservé aux résidents, et de bien vouloir refermer la barrière.

Nous prions les locataires d'une place de parking privé dite 'petite caserne » de bien vouloir occuper leur emplacement et de libérer ainsi les emplacements place du Génie et de replacer le potelet.

Comme l'année dernière, une demande de dérogation est en cours pour l'utilisation du terrain à côté de celui des grottes des grandes canalettes.

Nous réitérons notre demande auprès des commerçants, pour la pose d'un cendrier devant leurs boutiques afin de limiter les mégots de cigarettes dans le caniveau et donc dans la Têt. Nous rappelons aux commerçants que la municipalité organise depuis plusieurs années le ramassage des cartons des professionnels, ce ramassage a lieu uniquement les mardi et vendredi matin. Afin de faciliter la tâche des employés muni-

nous vous demandons de bien vouloir respecter les jours de collecte, de plier et déposer les cartons dans la benne du camion, entre 8h et 10h, devant la porte du garage, ce qui évite des voyages sur Prades.

La municipalité a installé plusieurs petites poubelles supplémentaires, ainsi qu'un toutounet dans la rue du Mess, ce qui porte le nombre à trois, nous demandons aux propriétaires de chiens de ramasser les crottes qui continuent de joncher le sol de nos rues.

Nous rappelons aux propriétaires de locaux commerciaux, ainsi qu'aux locataires de commerces, que toute modification de l'aspect extérieur d'une façade (enseigne, store, peinture des boiserie etc...) doit faire l'objet d'un accord des Bâtiments de France à travers le dépôt d'une demande de travaux, dossier à retirer en mairie. Ceci évitera des malentendus et le démontage de toute installation sans accord. De plus un arrêté régleme la utilisation du domaine public par des dispositifs commerciaux, copie jointe dans ce bulletin.

En conclusion si tout le monde y met du sien, respecte l'autre, fait preuve d'un peu de civisme, la saison ne peut que bien se passer

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Les cloches : Pour le plus grand bonheur des habitants, les cloches de la Viguerie retentissent à nouveau grâce à l'intervention de la société POITEVIN qui a réalisé des prouesses. Nous sommes à nouveau bercés par les quarts, les demis, les trois quarts, les pics et les repics.

Jeux d'enfants : Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent bulletin municipal, l'aire de jeux a dû être déplacée, du jardin BOHER, pour des raisons d'accessibilité.

Un jeu « Portique Ruche » a donc été installé à l'espace des droits de l'enfant (fausse braye sud, ancien terrain de boules).

Ce jeu est agréé pour les enfants de 3 à 12 ans, c'est la raison pour laquelle la première marche de l'échelle est à 40cm de hauteur, afin d'éviter qu'un enfant plus petit ne puisse y monter seul, (normes de sécurité). Une petite cage de foot, une balançoire horizontale, un pont suspendu, une coccinelle 4 places et un ressort picorette ont été commandés.

Aménagement du secrétariat de la Mairie : Les travaux d'aménagement vont débuter première semaine de juillet, le secré-

tariat sera donc fermé du 2 au 11 juillet inclus.

Containers semi-enterrés : Afin de remplacer les colonnes vertes et jaunes existantes Porte de France et d'Espagne, qui sont très inesthétiques, des subventions sont en cours d'instruction pour la pose de containers semi-enterrés. Toutefois nous demandons un peu de civisme, et de respect en effet des objets, ordures et verres sont régulièrement entassés aux abords de ces containers ce qui donne une image vraiment négative.

Ressources en eau : En date du 01 juin le Conseil Général et l'agence de l'eau nous informent que notre demande de subvention pour l'étude (recherche d'un autre point d'eau ou d'un maillage avec d'autres communes) relative à la fourniture de l'eau potable a été retenue pour un montant de 7 248 € sur un montant de travaux de 10 835 €. Nous allons donc lancer la consultation pour cette étude.

Ecole : Des demandes de subvention ont été déposées pour la création d'un local à vélo, et rangements divers sous le préau. Un téléviseur écran plat a été acheté par l'Association des Parents d'élèves de

Villefranche et placé dans la salle de motricité. Un ordinateur portable a été acheté par la mairie pour le directeur. L'école en partenariat avec la mairie s'est inscrite à l'opération « Kidsmart » lancée par IBM et par l'inspection Académique et notre école a été retenue et a reçu dernièrement deux stations multimédia composées chacune d'un ordinateur complet avec meuble et banc. Pour ce qui est de la gâche électrique (ouverture automatique du portail) une demande de devis est lancée pour connaître le coût réel d'un tel aménagement (à savoir ouvrir une tranchée du portail à l'entrée de l'école, plus le matériel).

Aire de chainage : En 2008 un plan départemental a classé le parking Porte de France « Aire de chainage », aire qui consistera à détourner les automobilistes montant en Cerdagne vers le parking, afin de vérifier si leurs véhicules sont équipés de chaînes. Au final les uns continueront leur route les autres feront demi-tour au rond point. Cette aire doit donc être équipée de panneaux d'informations pour les usagers. Après divers échanges entre la Direction des routes et les Architectes des Bâtiments de

France, un compromis a été trouvé et un seul panneau sera placé, pour le moment, au niveau des containers.

Ralentissement de la circulation RN116 du rond point à la sortie du Village : un courrier a été envoyé au Sous Préfet afin de sensibiliser les services de l'état sur le danger, que représentent les voitures roulant à 70 km/h. Demande a été faite afin de réduire la vitesse à 50km/h.

Etude diagnostic énergétique : Avec le partenariat du Parc Naturel Régional une étude diagnostic énergétique a été réalisée dans tous les bâtiments communaux ainsi que dans certains bâtiments loués par la commune, après accord des locataires. Cette étude met en évidence les points faibles de chaque immeuble ainsi au moment des rénovations nous pourrions tenir compte des observations et des priorités, dans la mesure de nos finances.

Espaces verts : La commune de Villefranche comme tant d'autres a signé une charte de bonne conduite quant à la protection de l'environnement. Pour cette raison, la commune petit à petit abandonne l'usage du désherbant, en attendant une autre solution écologique de suppression des mauvaises herbes.

Tous ces travaux sont prévus ou ont été payés sans aucune augmentation des impôts locaux, pour la part communale, ainsi les taux votés le 17 mars sont Taxe d'habitations : 8.56, Taxe Foncière Bâtie : 13.53, Taxe Foncière Non Bâtie : 37.16

En date du 10 mai le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le prix du m3 d'eau et d'assainissement pour la facturation avril 2010/ avril 2011.

La municipalité n'a pas prévu de gros investissements pour l'année 2010, comme vous avez pu le constater ci-dessus. Mais le projet concernant la réfection de toute la voirie est à l'étude auprès de diverses instances afin de trouver le maximum de financement. Vous pouvez vous en douter, ceci sera un gros investissement pour

ARRETE DE MADAME LE MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION DE L'INSTALLATION A TITRE PROVISOIRE DE DISPOSITIFS COMMERCIAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE FIXANT LES DIMENSIONS MAXIMALES DES SAILLIES AUTORISEES SUR LA VOIE COMMUNALE

VU le code général des collectivités territoriales (art 2212-2)

VU le code de la voirie routière (art 112-3, L113-2)

VU la loi du 29-11-1979 n°1150 concernant les enseignes et les pré-enseignes

VU le code pénal (art R644-3, art 25)

VU la loi sur la protection des monuments naturels et des sites à caractère historique, artistique, légendaire ou pittoresque

CONSIDERANT

Les gênes et les nuisances occasionnées par la présence de déballages et éventaires dans les rues de la commune,

Les plaintes de riverains,

Les atteintes à l'esthétique de la cité, troublant la quiétude publique et constituant un préjudice patrimonial pour la commune,

Le fait que la commune de VILLEFRANCHE DE CONFLENT est entourée de remparts protégés au titre des Monuments Historiques et que la plupart des maisons le sont aussi, l'ensemble étant inclus dans le périmètre de protection.

A R R E T E

Cet arrêté annule et remplace les arrêtés précédents portant sur l'installation de bannes ou stores, l'installation d'enseignes et pré-enseignes et le déballage sur le domaine public.

Article 1 : La municipalité de Villefranche de Conflent tolère, dans les conditions décrites ci-après, l'occupation à titre temporaire et précaire des trottoirs de Villefranche de Conflent intra-muros par des dispositifs publicitaires ou commerciaux.

Cette tolérance n'est en aucun cas une autorisation. Elle s'exerce aux risques et périls de ceux qui en bénéficient. Elle ne donne ni ne reconnaît aucun droit d'appropriation ni, a fortiori, de location, de l'espace public.

L'utilisation de l'espace public, à l'exclusion des espaces concédés est une tolérance. Celle-ci peut être suspendue sans préavis ni justification.

Tous ces dispositifs doivent être réalisés pour s'intégrer dans le style de l'architecture de Villefranche de Conflent.

Toute nouvelle installation ou transformation doit recevoir l'accord préalable de la municipalité.

Article 2 : Le rappel de la loi sur les enseignes et pré-enseignes est joint en annexe. Toute pose, remplacement ou modification d'enseigne, y compris son positionnement, son lettrage, ses dimensions et couleurs est soumise à demande de travaux, dans les mêmes conditions que les stores et bannes. Les travaux ne peuvent être réalisés qu'après accord des services de l'Etat (DDE et Bâtiments de France).

Article 3 : Le déballage sur la voie publique est considéré comme une pré-enseigne, et réglementé comme tel, pour chaque local commercial, avec les tolérances énumérées ci-après, pour chaque boutique :

* Deux dispositifs sont tolérés par local commercial. Ils doivent avoir un rapport direct avec l'activité de l'exploitant (porte menus mobile ou table dressée pour les métiers de bouche, tourniquets à cartes postales...). La surface au sol et leur section horizontale ne doivent à aucun moment excéder 0.60 m².

Ou

* Deux dispositifs de type vitrine ou panneau sont tolérés. Ils doivent être facilement amovibles, ne pas être posés au sol. Ils doivent être posés de part et d'autre de l'entrée du local commercial, ne pas déborder de l'axe des murs intérieurs du local. La dimension maximum doit être de 0.60 m², la saillie maximum de 0.20 cm, et ne pas gêner ni être dangereux pour les véhicules ou les piétons.

Les dispositifs tolérés comprenant des équipements de préparation de denrées alimentaires (machines à glace, friteuses, etc...) ou de conservation de celle-ci (vitrines réfrigérées), doivent impérativement respecter les normes applicables à leurs cas.

Article 4 : Cette tolérance porte sur l'occupation des trottoirs – quand ceux-ci existent – ou des plaques de béton recouvrant les caniveaux, ou encore de l'espace délimité par un trait tracé sur la chaussée par le personnel communal :

- dans toute la largeur, c'est à dire jusqu'à l'extrémité extérieure et la verticale de celle-ci, ce qui exclut tout débordement tant au niveau du sol qu'en hauteur (dispositifs en porte à faux).
- par tous dispositifs publicitaires ou commerciaux, sous réserve que ceux-ci :
 - soient conforme aux normes de sécurité, et ne présentent aucun danger de par leur forme, matière ou fonctionnement.
 - puissent être retirés immédiatement dans tous les cas où la nécessité s'en manifeste, et tout particulièrement pour permettre le passage ou la manœuvre de véhicules de sécurité, de soins médicaux, d'handicapés physiques, etc... ainsi que le nettoyage de l'espace public par le personnel communal
 - exclusivement sur une largeur correspondant à celui de l'espace intérieur occupé par l'activité commerciale correspondante, et uniquement devant celle-ci, sans aucune possibilité d'occuper le côté opposé de la chaussée.
 - avec obligation de démontage et de rangement à l'intérieur du matériel chaque jour à l'heure de fermeture de l'activité commerciale concernée.

Article 5 : Dans le souci de ne pas entraver la circulation dans Villefranche, intra-muros, les bannes (toiles de bâches tendues), ne peuvent être posées que devant les façades où il existe des trottoirs, ou un espace délimité par un trait tracé sur la chaussée par le personnel communal. Leurs parties les plus en saillie ne doivent pas dépasser le plan vertical délimitant l'extérieur de cet espace.

Aucune partie de ces ouvrages ni de leur support ne doit être à moins de 2,50 mètres au dessus du trottoir. La pose, le remplacement ou la modification d'un store ou d'une bannière en façade d'immeuble est soumis à une demande de travaux préalable. Celle-ci est instruite par le service de l'Équipement et des Bâtiments de France. Les travaux ne peuvent être entrepris qu'après accord des services concernés.

Article 6 : Les dispositifs décoratifs tels que bancs, bacs à fleurs... ou des objets informatifs rappelant l'activité du local attenant sont considérés comme des pré-enseignes et doivent répondre à la même réglementation décrite dans l'article 3, et recevoir l'accord préalable de la municipalité.

Article 7 : La Secrétaire de Mairie, le Chef de Brigade de la Gendarmerie de VERNET LES BAINS sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L 2131.1 du Code général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie le 7 avril 2006.

Rose Marie SORIA
Maire

